

## Charte du Randonneur 2021/2022

Cher ( e ) randonneur (euse),

Tu as décidé d'adhérer à un club de randonneurs, ce qui implique de randonner en groupe. Il est évident que tu dois en respecter les règles. Voici, une liste de consignes à lire attentivement.

**Pour infos :** Au moment de l'établissement du programme, les randonnées programmées n'ont pas été reconnues et peuvent donc faire l'objet de modifications qui seront précisées en temps opportun »

### Pour toute randonnée, tu dois avoir obligatoirement :

- Des chaussures de randonnée en bon état,
- Un vêtement de pluie,
- Un vêtement chaud (y compris gants, bonnet),
- De l'eau en quantité suffisante, il est conseillé deux litres pour une journée,
- Ta pharmacie personnelle (pansement, alcool à 90°, granulés d'Arnica, cachets de Doliprane, couverture de survie, sparadrap, bande velpeau).

### Pendant la randonnée, tu dois respecter les consignes de l'animateur et suivre ses directives.

C'est lui qui décide du parcours. Il règle l'allure quitte à modérer l'ardeur de certains.

Au départ de la randonnée, un « serre-file » est désigné par l'animateur. Il sera chargé de compter les participants.

La responsabilité de l'animateur est limitée à la connaissance et au suivi de l'itinéraire. Elle ne saurait être engagée si un quelconque incident ou accident survenait.

- Tu ne dois en aucun cas le perdre de vue,
- Tu ne dois en aucun cas quitter le groupe,
- Tu ne dois en aucun cas quitter le sentier. Si tu dois le faire pour satisfaire un besoin naturel, pose ton sac au bord du chemin, ainsi le « serre-file » sera prévenu et t'attendra,
- Tu dois prendre conscience de tes possibilités physiques et surtout d'éviter la surestimation pour ne pas pénaliser le groupe qui sera obligé de t'attendre. L'animateur peut refuser la présence d'un membre dans un groupe.
- Les chiens ne sont pas admis sur les parcours.

### Le comportement à adopter durant la randonnée :

Dans un groupe, il n'y a pas de place pour l'égoïsme.

- Veille à ne pas laisser trop d'espace entre les marcheurs. Si le rythme est trop rapide, tu dois en parler à l'animateur,
- Le groupe doit se montrer solidaire, si une personne se trouve en difficulté. Il est interdit de l'abandonner. En cas de fatigue, si une personne est contrainte de faire demi-tour ou de raccourcir, il faut impérativement que deux autres personnes l'accompagnent,
- Tache d'avoir toujours un œil sur la personne ou le groupe qui te précède, pour être informé du changement de direction, ainsi que sur les personnes qui te suivent afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes,
- Si tu te perds, reste sur place ou reviens à la dernière balise,
- Si les marcheurs sont obligés de suivre une route, tu dois circuler en file indienne, à droite ou à gauche suivant la dangerosité de l'endroit. C'est l'animateur qui jugera,
- La traversée d'une route doit se faire groupée, obligatoirement,
- La traversée d'une passerelle doit se faire un par un. En effet, elle peut être endommagée par les intempéries, sans aucun signe visible.
- Exceptionnellement vous emmenez un enfant, il est impératif de faire remplir une décharge par son responsable légal, prévenir le responsable de la sortie en amont.

### Respecte l'environnement.

- Tu as le devoir de protéger la nature,
- Tu dois emporter tes déchets,
- Tu dois suivre le sentier, et ne pas prendre les raccourcis,
- Tu dois te conformer aux décisions qui interdisent la cueillette des plantes protégées,
- Tu dois respecter ceux qui pratiquent d'autres sports (vélo, moto, quad...),
- En cas de battue, il faut absolument se regrouper pour traverser cet espace.

### COVID 19 et jusqu'à nouvel ordre :

La pratique de la randonnée pédestre est possible en respectant les gestes barrières prioritaires tel que :

- Le bénévole rappelle les gestes barrières avant et pendant la randonnée si nécessaire
- Limiter le nombre de personnes à 10, et en respectant une distance de 2 mètres entre chaque personne en file indienne à adapter en fonction de la vitesse de chacun ; 1,5 m sur les côtés ; si plus de 10 faire deux groupes
- Aucun contact physique, embrassade, accolade à moins de vivre ensemble
- Limiter le nombre de personnes en covoiturage, avec PORT du masque obligatoire en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation, désinfecter les poignées des portières et intérieur qui pourrait être touchés
- Ne pas se prêter de matériel
- Lors du pique-nique, respecter une distance d'au moins 2 mètres entre chaque personne
- Prévenir l'encadrant bénévole préalablement à votre participation à la randonnée programmée afin qu'il puisse évaluer le groupe
- Avoir dans son sac et UTILISER en plus du masque, le gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes
- Prévenir l'encadrant bénévole et la MJC en cas de symptômes les jours suivants la randonnée et ne pas participer à la sortie en cas de doute

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2020 Signature \_\_\_\_\_